

Demande en obtention d'une prime de vie chère 2025

Antrag zur Erlangung einer Teuerungszulage 2025

Demandeur principale / Hauptantragst	teller	
Nom / Name		
Prénom / Nachname		
Matricule / Erkennungsnummer		
État civil / Zivilstand		
N° Rue / <i>Straße</i>		
Code postal / Postleitzahl Localit	té / Wohnort	
E-mail N° de téléphone / Telefonnummer		
Domicilié(e) dans la commune de Mersch depuis le ,	/ Wohnhaft in der Gemeinde Mersch seit	/
Composition de la communauté domes	stique / Zusammensetzung der Haushal	ltsgemeinschaft
Nom et prénom du demandeur principal / Name und Vorname des Hauptantragstellers	Matricule / Erkennungsnummer	Signature / Unterschrift
Nom et prénom des autres demandeurs vivant ensemble avec le demandeur principal dans la même communauté domestique / Name und Vorname der anderen Antragsteller, die zusammen mit dem Hauptantragsteller in einer Haushaltsgemeinschaft leben	Matricule / Erkennungsnummer	Signature / Unterschrift

Protection des données à caractère personnel. En application du règlement relatif à la protection des données DPR (UE)2016/679, votre commune traite vos données personnelles en respect d'une obligation légale à laquelle elle est soumise.



Nombre d'enfants pour lesquels le demandeur touche des allocations familiales / Anzahl der Kinder für welche der Antragsteller Kindergeld bezieht 1
Prière de joindre les pièces suivantes :
 un document du Fonds National de Solidarité attestant l'obtention d'une allocation de vie chère pour l'année 2025
• le cas échéant, un document de la Caisse pour l'Avenir des Enfants attestant l'obtention des allocations familiales
Un relevé d'identité bancaire (RIB)
Bitte folgende Belege beifügen:
• einen Beleg des Fonds National de Solidarité für den Erhalt einer Teuerungszulage für das Jahr 2025
• gegebenenfalls einen Beleg der Caisse pour l'Avenir des Enfants für den Erhalt des Kindergeldes
• eine Bankhescheiniauna (RIB)

Les demandes accompagnées des pièces justificatives doivent être remises à l'Administration Communale de Mersch au plus tard le 31 janvier 2026. Aucune demande sera prise en considération après cette date.

Die Anträge mitsamt den Zahlungsbelegen müssen bis spätestens den 31. Januar 2026 bei der Gemeindeverwaltung Mersch eingereicht werden. Nach diesem Datum eingereichte Anträge können nicht mehr berücksichtigt werden.

Protection des données à caractère personnel. En application du règlement relatif à la protection des données DPR (UE)2016/679, votre commune traite vos données personnelles en respect d'une obligation légale à laquelle elle est soumise.

